

INSCRIPTION – REINSCRIPTION

FORFAIT*	ECOLE	COLLEGE	LYCEE
Inscription	60 €	80 €	80 €
Réinscription	40 €	50 €	50 €

Ces frais de dossier sont à régler par chèque à l'ordre de l'**OGEC ST2G** au dépôt du dossier d'inscription.

* Ce forfait est remboursable en cas de désistement avant le 31 mars 2024 sur justificatif.

Plus aucune facture papier ne sera établie sauf cas exceptionnel. Elles seront disponibles sur Ecole Directe.

CONTRIBUTION des FAMILLES

Calculée à partir du revenu fiscal de référence 25 de l'avis d'imposition 2023, impôt sur les revenus de l'année 2022.

CONTRIBUTION DES FAMILLES / MOIS (SUR 10 MOIS) ★				
CATEGORIES		ECOLE	COLLEGE	LYCEE
A	Jusqu'à 2930	43 €	61 €	85 €
B	De 2931 à 6500	51 €	69 €	96 €
C	De 6501 à 11499	61 €	79 €	110 €
D	De 11500 à 12786	70 €	88 €	116 €
E	De 12787 à 15000	78 €	96 €	122 €
F	De 15001 à 20000	89 €	107 €	130 €
G	De 20001 à 25000	99 €	116 €	136 €
H	Supérieur à 25001	109 €	127 €	146 €

★ Assurance scolaire comprise Mutuelle Saint Christophe

★ Joindre obligatoirement la photocopie de l'avis d'imposition. A défaut, nous appliquerons la catégorie H.

DETERMINATION DE LA CATEGORIE POUR LA CONTRIBUTION FAMILIALE :

$$\text{Calcul} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Afin de nous permettre de vous classer dans la bonne catégorie, veuillez nous fournir les documents suivants :

- ◆ Personnes mariées : copie intégrale de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022
- ◆ Personnes vivantes maritalement : copie intégrale des 2 avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022.
- ◆ Si les parents sont en instance de divorce : fournir uniquement l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 du parent qui va avoir la garde de l'enfant ; nous joindre également une copie de l'ordonnance de non-conciliation.
- ◆ Parents divorcés ou séparés : fournir uniquement l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 du parent qui a la garde de l'enfant.
- ◆ Pour les gardes alternées : fournir les avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 des 2 parents (une moyenne des contributions sera effectuée).

- ◆ **REDUCTION** aux familles ayant plusieurs enfants dans le groupe scolaire Sainte Geneviève/Saint Guillaume

2 ^{ème} enfant	-15%
3 ^{ème} enfant	-30%
4 ^{ème} enfant	-50%

RESTAURATION

- Elève demi-pensionnaire : forfait de 4 repas /semaine
Le forfait est calculé sur la période septembre à la date de fin des cours qui peut varier suivant le niveau et les dates d'examens

Maternelle : 670 € soit 67 €/mois

Ecole : 720 € soit 72 €/mois

Collège : 740 € soit 74 €/mois

Lycée : 770 € soit 77 €/mois

Remboursement uniquement en cas d'hospitalisation avec justificatif

- Repas occasionnel pour les externes : 6.00 € - Une facture mensuelle sera établie.

ADHESION À L'APEL – Association des parents d'élèves : Cotisation annuelle facultative de 24 €

TRANSPORT SCOLAIRE

- Collège - Lycée : Circuits 1 - 2 - 3
Option 1 (100 %) matin et soir : 102 € par mois sur 10 mois
Option 2 (50 %) matin ou soir : 51 € par mois sur 10 mois

TEMPS PERISCOLAIRE :

- De la maternelle au CP : Horaires : de 7H30 à 8H30 / 11H30 à 13H15/ 16H30 à 19H
L'ALAE est assuré par un prestataire « Chicplanet'Kids » – Voir le document joint pour les tarifs

- Du CE1 au CM2 : Garderie et aide aux devoirs : Horaires de 7H30 à 8H30 / 17H à 19H
Tarifs : 2€ le matin - 3€ le soir

- Au collège et au lycée : Etude de 17H00 à 18H30 – Tarif : 2€

Attention : toute heure entamée sera facturée

FACTURATIONS :

Facture annuelle détaillée (contribution familiale, self, ramassage scolaire (si concerné), APEL, cahiers d'activités) émise vers le 25 septembre 2024 et envoyée via **Ecole Directe (attention pour toutes modifications liées à la facturation tout mois commencé est dû).**

A prévoir sur l'année en factures complémentaires : étude, restauration externe, renouvellement carte identité élève, voyages, sorties diverses..... ce qui entraînera un réajustement de l'échéancier mensuel initial.

PAIEMENTS :

Par prélèvement automatique, celui-ci débute le 15 octobre et se termine le 15 juillet inclus ou par Carte Bleue via **Ecole Directe.**

Pour tout rejet impayé (pour provision insuffisante, sur ordre du payeur, ou autre) les frais engendrés feront l'objet d'une facturation de 10 €uros. **Pour toutes informations complémentaires veuillez-vous adresser à l'établissement.**